Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024 Publication : 15/04/2024



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 4 avril 2024

RAPPORT N°05

RAPPORTEUR: Mme Julie ARIAS - Présidente

Objet : Vote du Budget Primitif de l'exercice 2024

Réception par le préfet : 12/04/2024

Publication: 15/04/2024



Note de synthèse Budget Primitif 2024

Centre Communal D'Action Sociale

LANCON-PROVENCE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024 Publication : 15/04/2024



SOMMAIRE

Préambule

Introduction

1. Section de fonctionnement

- 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement
- 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

- 2.1 Les recettes réelles de fonctionnement
- 2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Publication: 15/04/2024



Préambule

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2024.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril. Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante du CCAS. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent au CCAS.

A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs (2021, 2022 et 2023) des données issues du Budget primitif (2024).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024 Publication : 15/04/2024



Introduction

L'année 2023 a vu se développer une nouvelle politique sociale en faveur des Aînés. La création d'un Service au Bel Age dédié aux Lançonnais de plus de 60 ans avec le reclassement d'un agent titulaire sur un nouveau poste.

Depuis plusieurs années, le CCAS a développé des partenariats divers notamment avec le milieu associatif et propose des activités gratuites au public sénior. La création d'un service spécialement dédié au public sénior a pour but de centraliser ces actions, développer de nouveaux partenariats, créer un lieu de rencontres et d'échanges, proposer des activités quotidiennes, et initier des rencontres intergénérationnelles.

D'anciennes « missions » se sont vues rapatriées dans ce service également : les festivités de fin d'année, qui étaient gérées par le service Protocole de la Mairie depuis 2019.

La poursuite d'une rigoureuse gestion budgétaire et la limitation des dépenses dans une démarche constante d'optimisation des moyens matériels et de recherche de partenariats, ont été les moteurs d'une année de développements de projets auprès de tous les publics cibles du CCAS.

En poursuivant les engagements avec les professionnels autour de différents thèmes comme la prévention, le handicap, l'action solidaire, ou de dispositifs innovants en faveur de la population sans coût pour les Administrés et sans surcoût voire totalement gratuit pour le CCAS, le développement de ces interventions sur l'année 2024, voir davantage est à programmer dès à présent.

L'ensemble de ces éléments a été détaillé dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, présenté aux membres du Conseil d'Administration, et pour lequel ces derniers, après débat, en ont pris acte par une délibération spécifique en date du 14 mars 2024.

Réception par le préfet : 12/04/2024 Publication : 15/04/2024



Le CCAS, grâce à ses efforts de gestion, à la mobilisation des agents, aux choix et orientations du Conseil d'Administration dans les actions et dispositifs mis en place, a su conserver un équilibre budgétaire et clôture l'exercice 2023 de la manière suivante :

Exécution du budget	Investissement	Fonctionnement	Total	
Résultat de clôture 2022	1 517,33€	56 353,72€	57 871,05€	
Recettes	0€	202 506, 08€	202 506,08€	
Dépenses	0€	222 790,80€	222 790, 80€	
Résultat de l'exercice 2023	0€	- 20284,72€	- 20284,72€	
Résultat de clôture de l'exercice 2023	1 517,33€	36 069€	37 586,33€	

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14).

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante du CCAS. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : les dotations et participations, les produits des services, du domaine et ventes diverses, les produits exceptionnels.

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 290 822€, elles étaient de 280 020,73€ en 2023, après l'adoption de deux Décisions Modificatives en septembre 2023 et en janvier 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Publication: 15/04/2024



	Compte	Total voté 2023	DM (1) + (2)	Préparation BP 2024	Variations BP2023/BP2024
Total Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	56 353,72		36 069,00	36%
706	Prestations de services	53 751,00		53 000,00	1%
70688	Autres prestations de service		6 800,00	1 500,00	78%
Total Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes	53 751,00	60 551,00	54 500,00	10%
7474	Communes	160 000,00	2 013,00	197 000,00	-22%
7478	Autres organismes	2 853,00		2 853,00	0%
7473	Département	250,00		400,00	-60%
Total Chapitre 74	Dotations et participations	163 103,00	165 116,00	200 253,00	-23%
7713	Libéralités reçues	-			
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat				
7788	Produits exceptionnels divers				
Total Chapitre 77	Produits exceptionnels	MET THE PARK IN		Frank El/Luser	The state of
Total R1	RECETTES REELLES	273 207,72	282 020,72	290 822,00	-3%

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes du CCAS, on y retrouve principalement : les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 290 822 €, elles étaient de 282 020,72€ en 2023.

Orientations générales 2024

- la promotion d'actions en faveur du volet « social » et de la « prévention » : auprès des agents, mais aussi des publics fragiles en complément de la Maison Départementale de la Solidarité, le soutien psychologique des administrés conjointement à un suivi social par le maintien de la convention avec une psychologue clinicienne, le développement d'actions
- la Croix Rouge (Vestiboutique, chèque solidarité).
- le Collectif La Fraternité Salonaise (colis d'urgence en distribution directe, Ressourcerie),
- l'association « remise en jeux » (collecte de jouets)
- l'association « Réseau Etinc'Elles » (distribution de « boîtes rouges » menstruelles)

- la poursuite des actions en faveur du Bel Age et des personnes en situation de handicap:

- développement du Service au Bel Age
- participation financière du CCAS pour certaines activités (repas, thés dansants...)
- festivités : colis de Noël et galettes des Rois

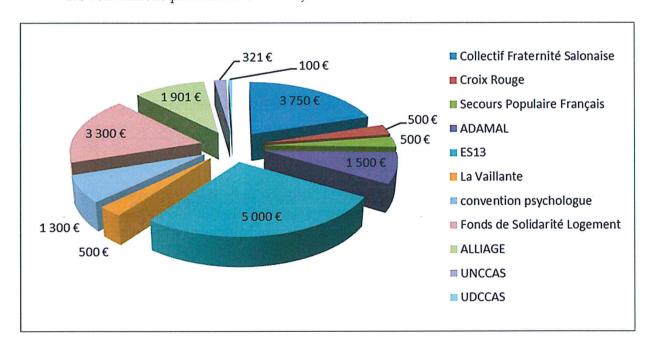
Réception par le préfet : 12/04/2024 Publication : 15/04/2024



- actions santé gratuite auprès des personnes de 60 ans et + : partenariat avec le CDOMS13 : Programme « Bouger Agé », Programme « Bouger pour Tous sport sur prescription », développement de la « Maison Sport Santé »
- actions de prévention généralistes par l'ASEPT PACA : 4 ateliers gratuits pour les personnes de 60 ans et +
- partenariat avec le CD 13 « La Maison du Bel Age Itinérante »
- permanence du BUS ADELIS APF France Handicap
- actions de sensibilisation au handicap avec les enfants
- poursuite des permanences du « café des aidants »
- <u>la poursuite du travail dans le domaine du logement</u> : prévention des expulsions, domiciliation, indécence, guichet enregistreur, CALEOL...

Pour plus de visibilité, ci-dessous les principaux postes budgétaires :

- la mise à disposition de 3 agents : 160 000€
- les activités liées au Service au Bel Age : 19 196,82 €
- la mise à disposition des services municipaux support : 11 500€
- les subventions aux associations partenaires (caritatives et autres) : 11 750€
- les frais d'entretien du bâtiment : 6 800€
- les aides financières : 8 000€
- les conventions partenariales : 5 622,30€



Réception par le préfet : 12/04/2024 Publication : 15/04/2024



	Compte	Total voté 2023	DM (1) + (2)	Préparation BP 2024	Variations BP2023/BP2024
	Section de	fonctionneme	nt		
60623	Alimentation	714,64		1 654,00	-131%
60632	Fournitures de petit équipement	268,00		1 000,00	-273%
6064	Fournitures administratives	200,00		1 000,00	-400%
611	Contrats de prestations de services	65 099,00	6 800,00	63 021,90	12%
60628	Autres fournitures non stockées	-		300,00	
6232	Fêtes et cérémonies	12 924,00		12 000,00	7%
627	Services bancaires et assimilés	15,00		50,00	-233%
62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	6 800,00		6 800,00	0%
6281	Concours divers (cotisations)	5 557,00		5 622,30	-1%
6132	location immobilière	1 000,00		1 200,00	-20%
6288	Autres services extérieurs			6 523,80	
Total Chapitre 011	Charges à caractère général	92 577,64	99 377,64	99 172,00	-7%
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	162 400,00	2 013,00	171 500,00	-4%
Total Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	162 400,00	164 413,00	171 500,00	-4%
Total Chapitre 022	Dépenses imprévues	4 877,08		media.	100%
6541	Créances admises en non-valeur	150,00		200,00	-33%
6562	Aides	4 853,00		6 000,00	-24%
6568	Autres secours	1 000,00		2 000,00	-100%
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	7 250,00		11 750,00	-62%
Total Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	13 253,00		19 950,00	-51%
673	titres annulés sur exerices antérieurs	100,00		200,00	-100%
Total Chapitre 67	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	100,00		200,00	-100%
Total D1	DEPENSES REELLES	273 207,72	282 020,72	290 822,00	-6%

2. Section d'investissement

La section investissement n'est que peu utilisée par le CCAS. Elle reprend principalement le suivi financier de prêt social attribué aux administrés. Le CCAS n'ayant pas d'encours de dette, il n'y a aucun emprunt envisagé.

2.1 Les recettes d'investissement

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 2 515,33€, elles étaient de 2 515,33€ en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

	Compte	BP 2023	BP 2024	Variations BP2023/BP2024
Total 001	Solde d'exécution de la section d'invest	1517,33	1517,33	0%
Total 274		1 000,00	1 000,00	0%
Total Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 000,00	1 000,00	0%
. Total R1	RECETTES REELLES	2 517,33	2 517,33	0%

Accusé de réception - Ministère de Î'Intérieur 013-261301196-20240409-24-13-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024 Publication : 15/04/2024



2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses financières sont constituées du remboursement des prêts sociaux accordés aux administrés, suite à l'accord de la Commission Permanente, et de la ligne « autres immobilisations corporelles », créditées à hauteur de 2 515,33 € pour l'exercice 2024.

	Compte	BP 2023	BP 2024	Variations BP2023/BP2024	
Section d' Investissement					
2188	Autres immobilisations corporelles	1517,33	1 517,33	0%	
Total Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1517,33	1517,33	0%	
274	Prêts	1 000,00	1 000,00	0%	
Total Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1000,00	1 000,00	0%	
Total D1	DEPENSES REELLES	2 517,33	2 517,33	0%	